



## Situation compliquée arrêt de travail

Par **Lord3007**, le **14/09/2016** à **22:07**

Bonjour, Bonsoir,

Je suis dans une situation un peu compliquée, je vais déjà vous expliquer mes temps de travail avant de rentrer dans les complications [smile3]

J'ai deux contrats dans deux entreprises différentes mais l'un est tenu par le marié, et l'autre par la femme, (couple marié).

Dans la première entreprise, j'ai un contrat de 53,29H par mois dans une maison de retraite (sous traitance). Je travaille du mardi au dimanche inclus. J'ai un dimanche de repos dans le mois et tous les lundis. Mes deux autres collègues (qui elles travaillent à plein temps ont les mêmes temps de repos que moi). J'ai ce contrat depuis le 1/03/16.

Mon second contrat est de 1,5 tous les mardi, jeudi et samedi dans des bureaux. J'ai signé ce contrat le 1/07/16 (et il pris effet à cette date), mais j'effectuais les heures depuis le début de mois d'Avril. Mon patron me payait les heures en heures supplémentaires (ce qui selon lui m'arrangeait).

De plus, à la maison de retraite quand une de mes collègues part en vacances ou est en arrêt maladie, je la remplace, j'ai effectué 5 remplacements et je n'ai jamais signé de contrat de remplacement. L'on m'a expliqué que toutes les heures que j'effectue après 53,29H sont payées en heures supplémentaires.

Du 25 juillet jusqu'au 12 août j'ai fait le remplacement d'une de mes collègues qui a pris ces vacances. En plus de ce temps plein je faisais les autres heures de mon contrat.

Du 13 jusqu'au 29 je devais (devais, ne vous inquiéter pas je vous explique la suite plus loin dans mon récit)

faire un temps plein plus mon autre contrat et du 15 au 19 août, je devais encore faire un autre chantier de 4H45 à 7h45 (sans que l'on me fasse signer un contrat bien entendu)

Et à partir du 8 l'on m'a rajouté 2 heures le soir le mercredi et vendredi.

Je placerais un calendrier pour que tout soit plus clair.

Bien entendu, les jours de repos de mes collègues tombent soit un mardi soit un mercredi, ce qui fait que je n'ai pas eu de jour de repos de mois d'août. Et bien entendu à cause d'une erreur de planning je n'ai pas eu de dimanche non plus. Et il y a eu un désistement un dimanche ce qui fait que mon patron m'a fait faire mon travail plus celui de ma collègue.

J'étais dans un état de fatigue plus qu'inquiétant. Je n'avais plus de vie (car je suis à pied et que le moindre déplacement me prend une heure, voir plus le week end), ce qui rajoute encore du temps. Mon compagnon était vraiment très inquiet pour moi.

Je me levais à 3H du matin, pour revenir chez moi à 22h (le temps de manger prendre une douche ect ect) je me couchais à 00h.

Ce qui devait arriver, arriva, la fatigue a pris le dessus, et j'ai loupé une marche le vendredi 19 août à 4H15 du matin dans un escalier mal éclairé. J'ai été travaillé jusqu'à 15h avec une douleur immense à la cheville (car sinon je savais que j'allais avoir droit aux réprimandes et aux reproches). A 15h j'ai essayé plusieurs fois de l'appeler, je suis allé au docteur, (j'ai encore essayé de l'appeler), le docteur m'a envoyé aux urgences dans une clinique (j'ai encore

essayé de l'appeler). C'est en sortant des urgences à 22h que j'ai réussi à l'avoir au téléphone est avec le culot il me demande si j'ai été faire le chantier le soir. (Bien entendu j'ai eu droit aux réprimandes et aux reproches)

Je tiens à préciser que ce jour la j'ai marché 14km à pied avec ma blessure à la cheville (le médecin m'a traité de folle).

Mon patron m'a harceler tous le week end alors que je pouvais à peine marché pour que le lui apporte les clefs des autres chantier. (J'habite dans une cité, je suis une femme et j'ai du me déplacer pour lui donné les clefs car il aime par venir ou j'habite).

J'ai eu plusieurs 150 euros de frais médicaux que je n'ai pas pu payer car je n'en avait pas les moyens. J'ai attendu qu'il déclare l'accident de travail afin que je n'ai pas a les payer.

Cependant il à m'a transmit la feuille d'accident du travail le 29 Août (vous comprenez son comptable n'étais pas la). Quand je suis allé voir la clinique et le docteur avec la feuille, c'était trop tard et j'ai du payer de ma poche pour ne pas avoir de dette.

Mais le 29 du mois je ne peux plus me permettre de payer plus de 200 euros de frais médicaux, je lui ai donc demandé un acompte. J'ai du batailler trois jour en lui expliquant la situation (alors que je n'ai pas a me justifier pour une demande d'acompte) pour qu'il me le fasse.

Je suis en arrêt de travail jusqu'au 28 septembre (preuve de la gravité de ma blessure), et je ne prend pas le peine de vous expliquer les multiples reproches.

J'ai du me déplacer pour donner ma feuilles d'heure car il m'a expressément fait comprendre que toute façon si je ne me déplaçait pas moi même, je ne serais pas payé.

J'ai fait 131,5h du 1 au 19 août, avec 66H24 payer en heures supplémentaires. Et en contant mon acompte j'ai touché seulement 1000, pour 10h de plus mes collègues gagne environ 1300 euros.

Sans compter qu'il ne veut pas m'envoyer ma fiche de paye par courrier, il faut que j'aille la chercher, Et je viens de recevoir un message vocal avec ce qui est clairement une menace que je ne serais pas payer de mes indminités de la secu.

J'en ai encore en réserve, mais je n'ai pas envie de vous embrouillé. J'espère n'avoir pas été trop confuse car j'écris ça sous le coup de la colère ( et surtout ne pas avoir fait trop de faute).

Je ne suis pas sur que tous ce qu'il a fait est trop légale, merci de me dire si je me monte le bourichon toute seule ou si ma colère est justifié.

Par **P.M.**, le **14/09/2016** à **22:38**

Bonjour,

Dans le cadre d'un temps partiel, il ne peut pas s'agir d'heures supplémentaires mais complémentaires...

D'une part le nombre d'heures complémentaires est limité à 10 % de l'horaire initial limite qui peut être portée à un tiers par Accord collectif et mention au contrat de travail et d'autre part l'employeur ne peut pas porter l'horaire d'un temps partiel à celui d'un temps plein car alors, celui-ci devient définitif...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste pour examiner tout cela dans le détail...

Par **Lord3007**, le **15/09/2016** à **08:19**

Merci beaucoup de votre réponse